Fiche n° 9 : Régularisation prévisionnelle et fin de contrat - Accueil de 46 semaines ou moins *(art 109 et 124 CCN)*

Les Relais Petite Enfance du Finistère

Si l'enfant est accueilli 46 semaines ou moins, compte tenu de la mensualisation du salaire de l'assistant maternel, il sera nécessaire de comparer les heures d'accueil réellement effectuées avec celles rémunérées, tous les ans à la date anniversaire, sans remettre en cause les conditions définies à la signature du contrat (en tenant compte des différents avenants qui ont pu modifier la mensualisation initiale)

Date d'anniversaire du contrat :		**1ère année :**	**2ème année :**	**3ème année :**
A = Total des heures rémunérées par mensualisation	Nbre d'heures mensualisées (nbre d'heures x nbre semaine)/12	h/mois	h/mois	h/mois
	X nbre de mois rémunérés	mois	mois	mois
	Total de chaque période	A_1	A_2	A_3
B = Total des heures d'accueil effectuées	Nbre de semaines travaillées	sem.	sem.	sem.
	X nbre d'heures hebdomadaires	h	h	h
	Total de chaque période	B_1	B_2	B_3
Différence	**B - A = C**	C_1	C_2	C_3
Total $C = C_1 + C_2 + C_3$		**... heures**		
Si le nombre d'heures est négatif à la fin du contrat, le trop perçu reste acquis à l'assistant maternel				
Si le nombre d'heures est positif à la fin du contrat, vous devez payer ces heures et les déclarer à Pajemploi		**Montant dû : C x taux horaire = ... €**		

Exemple de régularisations prévisionnelles et fin de contrat : l'assistante maternelle a démarré un contrat au 1er septembre : 40h x 37 semaines x 3€. Un avenant a été signé au 1er juin de la 2ème année : 45h x 37 semaines x 3€. Le contrat est rompu le 30 avril de la 3ème année.

Date d'anniversaire du contrat : 1er septembre		**1ère année :**	**2ème année :**	**3ème année :**
A = Total des heures rémunérées par mensualisation	Nbre d'heures mensualisées *(nbre d'heures x nbre semaines)/12*	(40h x 37 semaines) /12 = 123,33 h/mois	(40h x 37 semaines)/12 = 123,33 h (45h x 37 semaines)/12 = 138,75 h	(45h x 37 semaines)/12 = 138,75 h
	X nbre de mois rémunérés	12 mois	De sept à mai : 123,33 h x 9 mois De juin à août : 138,75 h x 3 mois	8 mois
	Total de chaque période	A_1 : 1 480 h	A_2 : 1 526,22 h	A_3 : 1 110 h
B = Total des heures d'accueil effectuées	Nbre de semaines travaillées	37 sem.	37 sem.	27 sem.
	X nbre d'heures hebdomadaires	40 h	De sept à mai : 31 semaines à 40h = 1 240 h De juin à août : 6 semaines x 45 h = 270 h	45 h
	Total de chaque période	B_1 : 1 480 h	B_2 : 1 510 h	B_3 : 1 215 h
Différence	**B - A = C**	C_1 : 0 h	C_2 : - 16,22 h	C_3 : + 105 h
Total C = $C_1 + C_2 + C_3$		**0 - 16,22 + 105 = 88,78 heures**		

Si le nombre d'heures est négatif à la fin du contrat, le trop perçu reste acquis à l'assistant maternel

Si le nombre d'heures est positif à la fin du contrat, vous devez payer ces heures et les déclarer à Pajemploi	**Montant dû :** C x taux horaire = 88,78 h x 3 € = **266,34 €**

EXEMPLE